

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 13 mars 2013

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Patricia VOUILLOZ
M. Pierre-Yves NICOULAZ
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 13 mars 2013 à 20 h 00, en le Montreux Music & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2013.
2. Prestation de serment d'un conseiller, en remplacement de M. J.-F. Gailloud (PLR).
3. Communications du Bureau.
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapport de la commission
 - 7.1 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? » (rapp.: M. Stéphane Barbey).
8. Préavis de la Municipalité
 - 8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux (01/2013);
 - 8.2 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.– au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires (02/2013).
9. Rapports de la Municipalité
 - 9.1 relatif à la réponse à la motion (ancienne) du 7 octobre 2009 de Madame Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (03/2013);

- 9.2 relatif à la réponse au postulat du 10 septembre 2008 de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (04/2013).
10. Développement des motions, postulats et propositions suivantes:
- 10.1 Postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »;
- 10.2 Motion de M. Bassam Degerab relative à une demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam.
11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
12. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, la secrétaire municipale, la secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse qu'il remercie de leur présence.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Susanne Cornaz, Amiira Neff, MM. Stéphane Barbey, Alain Borlat, Kevin Grau, Daniel Manzini, Gilles Marco, Franco Meichtry, Matthias Och, Bernard Schmid, Jean-Pierre Schmid, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement. M. le Président Olivier Blanc déclare la séance ouverte.

Cela dit, on a un petit problème: Mme Susanne Cornaz, scrutatrice, et M. Mathias Och, scrutateur, sont excusés. M. Gilles Marco, scrutateur suppléant, est également excusé.

Seule Mme Patricia Vouilloz, scrutatrice suppléante, est assise à la table des scrutateurs. M. le Président propose donc d'élire un scrutateur pour la séance de ce soir. Il introduit donc, à cet effet, un point zéro à l'ordre du jour.

0. ÉLECTION D'UN SCRUTATEUR

M. le Président Olivier Blanc déclare que le groupe PLR a proposé la candidature de M. Pierre-Yves Nicoulaz comme scrutateur pour la séance de ce soir.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Pierre-Yves Nicoulaz est élu à main levée, à l'unanimité, scrutateur pour la présente séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2013

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz, page 15, avant dernier paragraphe, supprimer: «..., mais il n'a pas relu le rapport. »

Mme Irina Gote, page 29, 7^{ème} paragraphe, il faut modifier la première phrase ainsi: « C'est dans une volonté de bien faire et de ne pas être en porte-à-faux... ».

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE M. J.-F. GAILLOUD (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 19 h 30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal, en remplacement de M. Jean-François Gailloud (PLR), M. Gian Franco La Rosa (PLR), vient-ensuite de la liste du PLR. Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Gian Franco La Rosa est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président déclare qu'il n'y a pas de communication du bureau à proprement parler. Cependant, la Commission communication et organisation du Conseil communal (CCO) a une information.

M. le Président Olivier Blanc donne donc la parole à M. Christophe Privet, président de la CCO.

M. Christophe Privet a le plaisir de dire, que suite à l'acceptation par le Conseil du budget CCO pour 2013, la version 2013/1 du site a été mise en ligne il y a quelques jours, avec une partie des fonctions et des corrections qui avaient été demandées.

M. Yves Depallens va faire parvenir prochainement à toutes et tous un e-mail avec les explications des modifications et des nouveautés qui ont été apportées.

M. Privet voulait également attirer l'attention sur le fait que certains ont reçu aujourd'hui des convocations et qu'il faut être attentif à une chose, puisque, à la demande de certains des membres, l'autorisation de parcage a été avancée d'une demi-heure, car certaines personnes arrivent un peu en avance lors des commissions.

Donc il faut bien regarder l'heure, le lieu et la date de la commission qui sont indiqués dans l'e-mail et ne pas se référer à l'heure qui figure sur l'autorisation de parcage, puisque cette dernière est fixée une demi-heure avant celle indiquée pour

la séance. Il souhaitait apporter cette précision afin d'éviter des malentendus sur les horaires lors des prochaines commissions.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président n'a reçu aucune correspondance.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité:

- une communication relative à la ferme « Gambetta » (Rochat) à la rue du Port à Clarens;
- une communication sur l'organisation d'ateliers participatifs relatifs au projet de réaménagement des Jardins de La Rouvenaz.

Dans cette communication, la Municipalité invite chaque groupe à nommer deux représentants qui participeront à l'atelier participatif du 18 avril 2013. M. le Président laisse le soin aux présidentes et présidents de groupe de transmettre directement les noms de leurs représentants à la Municipalité.

Nous avons également reçu une communication de la CORAT Riviera relative au projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac - Phase de préparation à la mise en œuvre – Information/Communication à l'attention des conseils communaux de la Riviera.

M. le Président rappelle que les communications ne donnent pas lieu à discussion.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Cinq interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président, mais il n'y a pas eu de dépôt de motion ou de postulat.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? » (rapp.: M. Stéphane Barbey).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le rapporteur est excusé. Il sera remplacé par Mme Bibiana Streicher.

La discussion est ouverte.

M. Grégoire Furrer donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, chers collègues,

Comme on l'a déjà dit, le rapport ne reflète pas vraiment les discussions qui ont eu lieu en commission et c'est regrettable. Je souhaite par conséquent rappeler, pour qu'une trace soit gardée dans notre procès-verbal, les grandes lignes que j'ai exposées en commission.

Evidemment, je me réjouis de ce postulat mais je sais que notre exécutif ne l'a pas attendu pour réfléchir à l'avenir du 2m2c. Car nous sommes certainement à l'aube de

choix cruciaux qui vont influencer la vision et l'avenir de notre ville, comme elle en a déjà connu dans sa courte existence, à chaque génération ou presque.

En 1990, je démarrais à peine mon festival et déjà se posait la question de l'extension du Centre des congrès. Un débat passionnant, la création d'une association de soutien, "salle de concerts, on est pour", un travail de militants pour informer la population et au final un vote positif avec la naissance de notre magnifique salle de l'Auditorium Stravinski.

Le déménagement dans la foulée du Montreux Jazz, puis 10 ans plus tard du Comedy Festival et enfin l'arrivée au fil des décennies de manifestations, dont le Sommet de la Francophonie en 2010. Aurions-nous eu ces événements chez nous si nous n'avions pas pris la décision d'investir il y a 25 ans? Certainement pas. Alors bien sûr on ne vote pas sur un préavis 2m2c ce soir, juste sur un postulat qui demande que l'on s'interroge sur son avenir. Mais on sait déjà que des investissements lourds seront nécessaires – on parle de 25 millions – et on sait aussi que le monde a changé.

La concurrence s'est exacerbée, avec Beaulieu et bientôt l'EPFL. Notre destination – ce n'était pas le cas en 1990 – peinera de plus en plus à attirer des grands congrès qui préfèrent d'un coup d'avion, low cost ou pas, s'envoler pour Barcelone ou Marrakech. En 20 ans, des congrès sont partis, le TTW, la Rose d'Or ou le Symposium TV, qui avait pourtant justifié la dernière grande extension du Centre des congrès, mais d'autres événements se sont renforcés ou développés.

Ils ont tous comme point commun de se situer, plus ou moins, dans ce qu'on peut appeler aujourd'hui l'industrie culturelle. Un fort positionnement culturel mais avec une dimension de rayonnement et d'attrait touristique en plus. Au moment où on s'interroge sur l'avenir du 2m2c, il est important de se souvenir de cela.

Montreux possède un atout unique, que personne à la concurrence ne peut nous prendre: nos événements culturels.

Montreux, plus que jamais, reste un pôle culturel de premier plan, reconnu mondialement, ce qui est unique pour une ville de cette taille. Pour ma part, je rêve que la Municipalité vienne avec une réponse qui fasse du 2m2c un pôle culturel événementiel majeur, qui intègre non seulement les festivals mais développe aussi de nouveaux projets, qui soit un lieu annuel de vie, avec – pourquoi pas – un restaurant permanent, un Montreux Festival Café qui programme à l'année du jazz, de l'humour et pourquoi pas accueille des programmes gérés par le NED.

Et ce lieu, bien sûr, pourrait accueillir des petits congrès, des séminaires, des forums, des expositions comme Polymanga qui fait tout à fait partie du monde de l'industrie culturelle ou des assemblées générales pour rentabiliser au mieux l'année. Et comme on est au stade de la réflexion, j'aimerais qu'on ne se coupe pas les ailes d'emblée!

Oui, la culture coûte de l'argent mais elle en rapporte aussi et je suis certain qu'en répartissant différemment les efforts, en simplifiant les structures entre le 2m2c et la saison culturelle par exemple et en maximisant les synergies avec les acteurs locaux, dans une logique de partenariat privé-public, on peut mettre en place les conditions-cadres pour que la structure fonctionne et favorise le développement de projets. Je suis certain que c'est vraiment possible.

Après la période du tourisme individuel d'avant guerre, celle du tourisme économique d'après guerre, place au tourisme culturel du 21^e siècle.

Montreux, ville de culture, on est pour!

En tout cas, JE suis pour! Et c'est là, je pense, que se situe l'avenir du 2m2c! Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste acceptera le postulat à l'unanimité. Une réflexion sur l'avenir d'une institution, dans laquelle nous investissons des sommes importantes, est toujours nécessaire.

Pour la clarté de la discussion à venir ou peut-être de ce qui a déjà été dit, je vais dans le même sens que mon préopinant, en précisant que le rapport du président, effectivement, n'a pas été approuvé par les autres membres de la commission. Je me permets donc d'ajouter, en faveur du postulat, un argument évoqué en commission.

La ville de Montreux a été pionnière dans le tourisme de congrès. Mais depuis lors, nous sommes, dans le canton, confrontés à la concurrence de Beaulieu et de l'EPFL. Nous étions les premiers et les seuls. Désormais il va falloir faire preuve d'ouverture, de souplesse et de capacité d'adaptation pour tirer notre épingle du jeu.

Faire le point sur la situation et les perspectives qui se présentent à nous s'avère donc d'autant plus nécessaire. »

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je m'exprime à présent, ce n'est pas uniquement au nom de mon groupe, mais en tant que membre de ce Conseil.

Je n'interviendrai pas aujourd'hui sur le contenu du rapport, n'ayant pas été présente en commission, mais sur la forme de ce rapport. Je dois dire qu'à la lecture de celui-ci, je n'y ai pas compris grand chose. Qui dit quoi, que fait ce paragraphe ici ou là, bref après sa lecture, j'avais une impression floue et désordonnée alors que le sujet était d'importance. En posant quelques questions lors de notre séance de préparation, je me suis rendue compte que je n'étais pas la seule et que les membres de mon groupe se trouvaient dans la même situation que moi.

Je voudrais relever, sans donner de leçons à personne, que les rapports de notre Conseil communal, comme ceux d'autres conseils communaux, sont rendus publics. Certains objets n'intéressent que peu de citoyens alors que d'autres au contraire, stratégiques pour notre région, sont suivis avec intérêt. D'autant qu'aujourd'hui, alors que par le passé il n'était pas toujours facile d'accéder rapidement aux objets traités, le site que nous avons développé permet à tout un chacun, à chaque citoyen, d'accéder quasiment en temps réel à toutes les informations publiques, et cela en quelques clics de souris.

Il me semble donc important que nos rapports reflètent, tant dans la forme que dans le contenu, l'importance que nous donnons à chaque objet. L'objet dont je parle ici est une pièce maîtresse pour l'avenir de notre ville et de notre région et va demander, ces prochaines années, des investissements considérables. On ne parle pas de quelques clopinettes mais de plusieurs millions!

Par conséquent, c'est l'image même de notre Conseil que nous mettons en avant dans nos rapports et c'est à ce titre que j'ai désiré prendre aujourd'hui la parole. Cet objet est stratégique et je pense que nous devons porter à ce genre d'objet encore plus d'attention, à sa forme et à son contenu, celui-ci dépassant alors les intérêts de notre seule commune. Je vous remercie. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous avons entendu les reproches qui ont été faits sur le rapport qui a été rédigé par un de nos collègues et nous tenons à vous faire part de nos regrets pour les lacunes de ce rapport ainsi que pour les lacunes qui ont également eu lieu lors de la transmission de la communication, ceci au nom de notre commissaire, excusé ce soir. Nous prenons acte de vos remarques et nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Quant au contenu, le groupe des Verts acceptera la prise en considération de ce postulat. Il faut comprendre cette position comme une acceptation de l'idée d'une réflexion générale.

En effet, tout le monde s'accorde à dire qu'il manque une vision à long terme de l'exploitation du 2m2c, qu'il manque des démarches "long-termistes" plutôt que des réactions au coup par coup. En revanche, nous ne souscrivons pas forcément aux pistes exposées dans le postulat. Ainsi en est-il par exemple de l'idée d'une fondation, déjà tentée par le passé. Le résultat qui s'ensuivit a été plutôt catastrophique et a eu pour conséquence la transformation en société anonyme, telle que nous la connaissons actuellement.

Ce postulat a donc avant tout le mérite de poser les bonnes questions en tant que postulat. C'est le premier point.

Le second point, la Municipalité a fait part en commission de son souhait de donner un mandat pour une étude sur les lignes directrices futures de l'exploitation et de la gestion du 2m2c, ce qui est à notre sens une démarche salubre que nous soutenons. Et dans ce sens, le résultat de cette étude fera un parfait complément à la réponse au présent postulat. Merci. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient, en premier lieu, à remercier le représentant du groupe des Verts, pour ses quelques mots au sujet du rapport. Il est vrai que M. Privet ne cache pas, en tant que postulant, qu'il était un petit peu fâché, ce qui était d'ailleurs, il le croit, partagé par ses collègues, du fait que le sujet est quand même passablement important.

Pour répondre à M. Furrer, M. Privet ne doute pas que la Municipalité avait réfléchi au futur du 2m2c, mais le rôle d'un Conseiller est parfois d'aiguillonner cette dernière,

ce qu'il n'a pas manqué de faire lors du dépôt de son postulat. Il tenait à préciser à ses collègues que c'était un de ses objectifs.

En ce qui concerne son postulat, pour M. Privet ce qui est important, en dehors du rapport, c'est d'obtenir des réponses pour les cinq points qu'il avait soulignés dans le postulat. M. Furrer a parfaitement résumé l'état d'esprit de la commission, et M. Privet remercie tous ses collègues commissaires. Il a trouvé extrêmement intéressant de voir que ce postulat, en finalité, était un peu le postulat de tout le monde, parce qu'il y a eu des tas d'idées échangées, des points intéressants discutés et qu'il n'y a pas eu de points de discorde. Il croit qu'aller dans le sens de ce qui a été proposé est une bonne chose.

Il ne tient pas à en rajouter. Il croit que tout le monde a bien résumé la situation. Il est intéressant maintenant d'aller de l'avant et de faire cette étude telle que demandée, pour pouvoir passer aux étapes suivantes, qui seront les investissements, qui comme M. Furrer l'a rappelé, vont se monter au minimum entre 25 et 30 millions.

M. Privet croit qu'il est véritablement important d'avoir les réponses aux questions posées par le postulat et par les commissaires pour pouvoir sereinement travailler, par la suite, sur le préavis que la Municipalité proposera.

Donc, bien entendu, il invite ses collègues à accepter, si possible à une très large majorité, ce postulat.

La discussion continue.

Mme la Municipale Edith Willi déclare qu'elle ne va pas aller contre les avis qui ont été exprimés pour l'instant, mais dire également que la Municipalité soutient ce postulat, comme elle a pu l'exprimer lors de la commission. Toutefois, il y a quelques corrections ou compléments qu'elle souhaiterait ajouter au rapport de M. Stéphane Barbey.

Tout d'abord, l'importante étude sur les retombées économiques et les perspectives de développement sera financée non seulement par le 2m2c et la commune, mais également par le canton au travers de la LADE, ainsi que par Montreux-Vevey Tourisme.

Au sujet de l'étude sur les retombées régionales, qui a été faite en 2003, et qui figure dans le rapport, elle aimerait dire que cette étude concernait le jazz et les retombées du jazz, et non celles du 2m2c.

Ensuite, la subvention annuelle qui est versée au 2m2c, à travers le compte N° 161.36.53 est de 1 million et non pas de 4 à 5 millions comme le dit le rapport.

Concernant cette étude commandée, elle permettra non seulement de dresser le bilan des retombées économiques qui ont été faites jusqu'à maintenant, mais également de dessiner les perspectives et les différents scénarios qui seront utiles à toute la région, à travers cet outil important qu'est le 2m2c.

Parmi toutes les pistes imaginables, il est vrai que l'on voit que le développement culturel est une des possibilités. Il va de soi qu'un Montreux Jazz Café ainsi qu'un espace dédié au jazz ou à la musique seront bien évidemment étudiés.

L'étude actuellement en cours permettra à la Municipalité et au Conseil d'administration une analyse fine des différents scénarios pour l'avenir et il va de soi qu'il s'agira de réfléchir à des perspectives de développement à long terme, et d'imaginer ainsi le futur 2m2c, pour les années 2020 à 2030.

Et dans ce cadre, la Municipalité et le Conseil d'administration examineront non seulement l'architecture du bâtiment, mais aussi le fonctionnement et les relations avec la commune. Le préavis qui viendra abordera donc aussi les aspects financiers liés aux différents scénarios de développement.

Pour conclure et en résumé, Mme la Municipale Edith Willi déclare que la Municipalité rejoint l'avis du postulant, M. Christophe Privet, et de la commission ad hoc. Le 2m2c est essentiel au développement de notre commune. Toutefois, tous peuvent comprendre qu'il n'est pas possible, pour l'heure, de répondre aux cinq questions de M. Privet. L'avenir du 2m2c mérite une analyse approfondie, basée sur des chiffres, mais aussi sur une volonté politique de mener une stratégie à moyen et long terme, telle qu'annoncée dans le programme de cette législature.

La Municipalité se réjouit ainsi de pouvoir partager, avec le Conseil communal, ses réflexions et avancer ainsi pour le bien de Montreux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Bibiana Streicher, rapporteure suppléante de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au vote c'est par 10 voix contre 0, soit à l'unanimité, que la Commission vous demande d'accepter la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la prise en considération du postulat de M. Christophe Privet « 2m2c, quel avenir? ».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux (01/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Tal Luder

Membres: MM. Christian Bécherraz, Bruno Femia, Christian Gagnat, Mario Gori, Yanick Hess, Cyril Pabst, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Eric Walther.

8.2 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 10'900'000.– au maximum pour la construction d'une Maison de Quartier à Clarens avec extensions scolaires (02/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je déclare mes intérêts, je suis président de l'Association des intérêts de Clarens.

La population de Clarens attend impatiemment sa Maison de Quartier. Preuve en est la très forte affluence lors de la séance de présentation du projet le 26 novembre dernier.

Cet ouvrage permettra de répondre à de nombreux besoins exprimés par les habitants de Clarens et par les autorités scolaires. Il offrira un lieu où les gens pourront se rencontrer, échanger, participer à des activités ou même les créer! Ce sera un lieu où les associations pourront tenir leur comité et leur assemblée générale, où les particuliers pourront également organiser une fête d'anniversaire ou de mariage.

C'est un véritable shaker social! J'ai hâte de voir le cocktail qui en sortira.

Car la Maison de Quartier créera, j'en suis sûr, une nouvelle dynamique au sein de la vie associative et sociale de Clarens. Son emplacement est d'ailleurs idéal au milieu du village et au sein du complexe scolaire de Vinet.

Je me réjouis de siéger en commission et de pouvoir débattre du sujet avec mes collègues.

Clarens attend impatiemment sa Maison de Quartier. Merci de votre attention. »

La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR accueille favorablement le préavis concernant la Maison de Quartier à Clarens. Cependant il souhaite que la commission se penche sur un certain nombre de réflexions et de questions qui sont les suivantes:

Au niveau de la phase de conception:

La Municipalité a renoncé à l'organisation d'un concours d'architecture, une telle procédure se révélant disproportionnée en l'occurrence. Pour un budget d'environ Fr. 10'900'000.-, je suis surpris!

Appel d'offres – Etude de faisabilité:

La Municipalité a décidé d'attribuer un mandat à un bureau à Yverdon-les-Bains pour une étude de faisabilité.

- Pour quelle raison ce mandat a-t-il été attribué de façon unilatérale?
- Quels sont les critères qui ont conduit à attribuer le mandat à un bureau d'architecte d'Yverdon-les-Bains?
- Les honoraires pour cette étude de faisabilité font-ils partie intégrante du présent préavis?
- Lors de l'appel d'offres restreint, quels sont les critères qui déterminent les bureaux auxquels les appels d'offres sont envoyés?

Programme et affectation des locaux:

Pour permettre une flexibilité quant à l'affectation des différents locaux en cas de modification des besoins au niveau scolaire ou autres, nous suggérons que le projet garantisse une certaine flexibilité sur ce point.

Coût des travaux:

- Le plan financier présenté dans le préavis a-t-il été rédigé sur la base de "soumissions rentrées"?
- Si oui, celles-ci ont-elles fait l'objet d'un appel d'offres répondant aux exigences sur la loi des marchés publics?

Dans le plan financier, un certain nombre de postes représentent des montants très importants si l'on se réfère à leurs intitulés. Par exemple: installation de chantier Fr. 450'000.-. Certainement une addition de différents chiffres.

La commission devra avoir connaissance, de façon plus détaillée, des montants.

Planification des travaux:

Si l'octroi du crédit de construction est bel et bien accepté lors de notre session d'avril 2013, le chantier débutera-t-il véritablement en mai 2013?

Je remercie d'avance la commission pour les réponses à ces questions. Merci. »

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le parti socialiste de Montreux accueille avec un grand enthousiasme la construction de la Maison de Quartier à Clarens.

Nous sommes heureux de constater que ce projet qui était prioritaire pour la Municipalité précédente l'est aussi pour l'actuelle.

Les Clarençoises et les Clarençois se sont beaucoup investis et cette maison est le fruit d'une longue réflexion menée à travers les ateliers participatifs issus de la démarche Clarensemble. C'est en quelque sorte leur bébé!

Leurs attentes par rapport à ce lieu de vie communautaire sont énormes!

De ce fait, donnons-nous les moyens pour réaliser cette maison et que le bébé, porté à bout de bras par la volonté populaire, puisse devenir un bel enfant!

Des enfants, parlons-en! A ce jour, au niveau de l'occupation de la Maison de Quartier, une chose est sûre: elle aura la vocation d'accueillir une cantine scolaire, des salles de classes supplémentaires et l'animation jeunesse.

Pour les autres activités que cette bâtisse va compter, la Municipalité est en pourparlers avec différentes associations et sociétés qui ont manifesté leur volonté de s'y installer et surtout de la faire vivre.

Nous souhaitons que l'offre puisse être la plus vaste possible et qu'elle touche à toutes les tranches d'âge de la population, à toutes les cultures, bref qu'elle réponde aux besoins des Clarençoises et des Clarençois. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit de l'attention que la Municipalité porte actuellement à Clarens, notamment depuis Clarensemble, et des investissements projetés.

Cette Maison de Quartier, tant attendue comme l'ont dit mes préopinants, se voit maintenant quasiment concrétisée, ce qui constituera indéniablement un plus pour les habitants de Clarens et pour toutes les activités sociales qui pourront s'y dérouler.

Ce projet à Fr. 11'000'000.- a un inconvénient, celui d'être coûteux, mais le prix est certainement à la hauteur des ambitions du projet: Maison de Quartier, accueil parascolaire, centre de loisirs, salles de classe et restaurant.

Il s'agira donc d'un bâtiment emblématique fort pour Clarens qui mérite d'être soigné. A ce titre, nous saluons la démarche consistant à se soumettre à la norme Minergie-Eco, très exigeante.

Toutefois, une fois ce préavis avalisé, il faudra naturellement remplir ce bâtiment par diverses activités, dont certaines auront assurément un coût. On a notamment un guichet d'information, en plus des APEMS. Il serait bon que la Municipalité nous développe ces aspects. Merci. »

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare que, comme tout le monde, il trouve cette Maison de Quartier géniale et indispensable, mais il a un peu de peine à adhérer au projet tel que présenté.

Pour lui, une Maison de Quartier, c'est un truc génial, c'est nouveau, on ne connaît pas, et on n'a aucune expérience dans la construction d'une telle maison. Il aurait franchement apprécié qu'il y ait un concours sur le but de cette maison et sur son architecture, concours qui aurait pu proposer des idées que l'architecte qui a fait les plans n'aurait pas forcément eues. Il pense que cela n'aurait pu être que bénéfique.

De plus, M. Pierre-André Spahn trouve un peu excessif, selon les plans que l'on a, les 7 salles prévues pour les réunions des associations de la région. Aujourd'hui, avec les modularités qui existent, on aurait pu faire sur un étage un panel de salles s'adaptant à la fonctionnalité et aux besoins de chacun, ce qui aurait peut-être permis de faire une ou deux classes supplémentaires, qui dans un avenir pas très lointain, il en est convaincu, seront nécessaires dans la commune.

M. Spahn espère donc que la commission pourra un peu parler de cela. Il est pour cette Maison de Quartier, mais comme elle est prévue ici, il a quand même un petit peu de peine à y adhérer. Bien sûr, il faut aller de l'avant, mais il espère que la commission pourra un peu traiter ces points et avoir des informations à ce sujet.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli tient à dire quelques mots simplement pour remercier, au nom de la Municipalité, le Conseil communal pour l'accueil qu'il fait ce soir, en tout cas sur le principe, à ce préavis. D'aucuns l'ont dit: c'est un préavis qui est important, mais surtout important pour la vie de Clarens et cet accueil, ce soir, réjouit la Municipalité.

On aura naturellement l'occasion, dans le cadre des travaux de la commission, d'aborder l'ensemble des questions qui se sont posées ce soir. M. Alain Feissli croit qu'il s'agira pour les commissaires effectivement d'être curieux et pointus, de solliciter la Municipalité, mais simplement à ce stade, d'une manière préliminaire, il tient à dire que cet objet n'est pas arrivé sur la table et dans les mains des Conseillères et Conseillers sans un concours. Un concours a eu lieu, il a eu un lauréat, mais on aura naturellement toute latitude d'expliquer les différents stades de la procédure dans le cadre des travaux de la commission.

Il tient également à rappeler que le site de Clarens est un site relativement difficile au sens de l'affectation du sol. Ce soir, la Municipalité est très heureuse de pouvoir dire que, malgré ce site difficile et un pari qui n'était pas gagné d'avance, ce préavis a pu être déposé.

M. le Municipal Alain Feissli remercie encore une fois pour l'accueil préliminaire qui est fait à ce préavis et la Municipalité se réjouit de travailler avec la commission.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: Mme Sabine Leyvraz

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Bassam Degerab, Bruno Femia, Kevin Grau, Anthony Huys, Yann Krebs, Jean-Baptiste Piemontesi, Alexandre Staeger.

9. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 relatif à la réponse à la motion (ancienne) du 7 octobre 2009 de Madame Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes (03/2013)

M. le Président relève que, comme indiqué dans l'ordre du jour, les points 9.1 et 9.2 seront traités par la même commission, vu la similitude des objets.

Il ouvre la discussion préalable, en précisant que, si formellement la réponse à la motion de Mme Gote et la réponse au postulat de M. Rochat font l'objet de rapports distincts, personne ne tiendra rigueur, à ce stade, aux conseillers qui le souhaitent d'aborder les deux objets dans leurs interventions.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité, je pensais ma motion oubliée, me voilà rassurée, il n'en est rien!

Certes, la réponse me paraît de prime abord satisfaisante, même si sur les points concernant la coordination interservices et les cloisonnements entre les différents dicastères de l'administration, les problèmes ne sont pas encore complètement résolus, à mon humble avis, mais j'y reviendrai en commission.

Toutefois, je me permets d'émettre un sérieux bémol à la démarche municipale: c'est bien entendu le délai de réponse, Mesdames et Messieurs les Municipaux !

Répondre, sur un sujet aussi important, presque 4 ans après me donne le sentiment que vous n'avez pas pris au sérieux les conclusions du rapport de la Cour des comptes.

Si des réels changements ont été entrepris, allant dans le sens des recommandations de la Cour des comptes, pourquoi ne pas les avoir communiqués tout de suite, pourquoi avoir attendu si longtemps?

Je déplore vivement ce manque de communication, sur un dossier aussi sensible, qui a ébranlé notre commune et la confiance des citoyens dans leurs autorités. Je souhaite qu'à l'avenir, sur de tels sujets d'importance, la Municipalité raccourcisse les délais de réponse et communique au plus vite. Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il s'agit de questions plutôt formelles, par rapport au titre du rapport N° 03/2013, qui fait référence à la motion « ancienne » de Mme Irina Gote. Sauf erreur de la part de M. Staeger, le terme « ancien » se rapporte à l'ancienne formule de motion qui n'existe plus depuis en tout cas 2006. Or, il est écrit qu'elle a été prise en considération en 2009, ce qui correspond effectivement à l'époque de l'affaire Doriot. Donc il se demande s'il n'y a pas une petite erreur dans le titre à ce niveau-là, parce qu'effectivement une motion « ancienne » correspond plus ou moins à l'actuel postulat auquel on répond, en principe, par un rapport.

En regardant les archives, on remarque que c'est une motion que l'on a prise en considération. M. Staeger trouve donc bizarre l'adjonction de ce terme « ancienne ».

Et, en ce qui concerne le rapport N° 04/2013, puisque l'on peut en parler aussi, il voit qu'il a été pris en considération le 10 septembre 2000 selon le titre, alors qu'en réalité c'est en 2008, on le voit à l'intérieur du corps du texte. C'est juste une petite erreur.

M. le Président Olivier Blanc note que l'ordre du jour, lui, est juste.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence PLR: M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres: Mmes Irina Gote, Susanne Lauber-Fürst, Bibiana Streicher, MM. Florian Despond, Oliver Gfeller, Angelo Giuliano, Marcel Jost, Jean-Jacques Kiala, Yves-Laurent Kundert.

9.2 relatif à la réponse au postulat du 10 septembre 2008 de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale (04/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Comme déjà annoncé la composition de la commission est la même que pour le point 9.1.

10. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTES:

10.1 Postulat de M. Aurelio Mastropaolo « Pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux »

M. Aurelio Mastropaolo donne lecture du développement de son postulat:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Automobilistes, AUTOMOBILISTES, CYCLISTES, cyclistes (eh oui, à en croire facebook, il y en a en tout cas un de ce côté-ci de notre parlement).

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une nouvelle lubie verte afin de compliquer le trafic en commune de Montreux, la signalétique à chaque extrémité de la ville s'en charge parfaitement bien à voir les files de voitures en fin de journée ou le week-end.

Par ce postulat, les Verts souhaitent remettre sur l'établi la question de l'urbanisme d'une ville qui accueille en son sein, par sa taille, un grand nombre de piétons et plusieurs quartiers d'habitation.

Ce postulat a pour but la réalisation d'expériences de créations de zones 20, appelées zones de rencontre, dans des quartiers de nature résidentielle et pas (ou pas encore) de notre commune de Montreux. Entendons-nous bien: une zone 20 est un espace (donc une rue) dans lequel la vitesse est limitée à 20 km/h (même pour les vélos), n'en déplaise à M. Jost, et où les piétons ont la priorité. C'est donc une sécurité supplémentaire pour les piétons que nous sommes tous. Mais aussi un moyen, notamment pour les enfants, de se réapproprier ces espaces publics.

Pour référence, consultez le site web <http://www.zonederencontre.ch/>, il offre trois pages de communes ayant adopté les zones 20. Ni Montreux ni Vevey n'y figurent.

Mais pourquoi diable ne pas se contenter des zones 30 déjà existantes en raison du potentiel supplémentaire de *qualité de vie* dans les quartiers résidentiels? Les piétons se réapproprient l'espace public. (Et le taux d'infarctus diminue grâce à l'exercice physique ainsi promu, mais là je prêche pour ma paroisse.)

Pour les plus conservateurs d'entre nous, on ne fait que rétablir ce qui existait auparavant: les villages étaient, de facto, des zones de rencontre. Les automobilistes y circulaient très prudemment. Par ce postulat, les Verts demandent une étude du cadre juridique dans lequel peuvent s'implanter des zones 20 et l'instauration de zones 20 tests, afin de pouvoir en évaluer concrètement l'impact. Des villages comme Chailly ou Tavel se profilent parfaitement, selon nous, pour une étude d'essai.

Ainsi je vous demande, Monsieur le Président du Conseil, de transmettre ce postulat à une commission pour étude et rapport. Avec mes remerciements. »

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

M. le Président ouvre cependant la discussion. La parole n'est pas demandée.

10.2 Motion de M. Bassam Degerab relative à une demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam.

M. Bassam Degerab donne lecture du développement de sa motion:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic, chers collègues,

Je déclare d'abord mes intérêts, je suis membre et porte-parole de l'association RAMIS "Rassemblement Musulman pour l'Intégration en Suisse".

Avec son tissu multiculturel, Montreux accueille plusieurs centaines de citoyens musulmans, dont nombreux sont des jeunes. Beaucoup d'entre eux sont nés dans notre pays et sont Suisses de naissance ou par naturalisation.

La question de mettre en place des dispositions adéquates pour permettre aux membres de cette communauté d'être inhumés selon les principes de l'Islam a toujours été perçue d'un point de vue religieux. Cette approche a régulièrement contribué à classer ce dossier dans les tiroirs des administrations respectives qui se sont penchées dessus à cause de la diversité des origines de la communauté musulmane et des interlocuteurs qui les représentent.

Certes, pour les musulmans et pour d'autres, les critères d'inhumation sont définis par la religion, cependant, je vous invite à considérer cette question d'un point de vue citoyen et à l'examiner sous l'angle de l'intégration.

En effet, comment peut-on attendre d'un jeune citoyen musulman suisse qu'il ait un sentiment d'appartenance profond à notre pays, si l'on ne permet pas à ses parents ou à ses grands-parents qui ont habité et travaillé plus d'une dizaine d'années en Suisse d'avoir, lors de leur décès, une sépulture conforme aux règles de leur religion, et que, partant, on contraint leurs descendants à les rapatrier dans leur pays d'origine pour être inhumés?

Que penser même, parmi nos soldats qui pourraient sacrifier leur vie pour la défense du pays, il se trouve des jeunes musulmans de notre commune. Ne doit-on pas leur permettre d'être inhumés dans le respect des règles de leur religion?

Selon le rapport de gestion communal pour l'année 2011, il y a eu 26 inhumations de corps et 45 inhumations de cendres dans le cimetière communal, ainsi que 6 cercueils soudés devant partir à l'étranger, dont 2 cercueils de musulmans, soit 2.6 % du nombre total des personnes décédées sur notre commune, qui avoisinent les 3 % de la population musulmane de notre pays.

Les critères minimaux d'une sépulture conforme à l'Islam ne sont pas difficiles à mettre en place. Un espace propre dans le cadre du cimetière communal permettant l'alignement des tombes orientées Sud – Sud Est en direction de la Mecque est requis. Une révision de la durée d'une concession publique définie par le règlement actuel pour garantir la disparition totale ou presque des restes des corps est peut-être aussi à considérer avant la désaffectation des tombes.

Affecter et aménager un tel espace dans le cimetière communal de Montreux constitue avant tout un renforcement pour l'intégration de la communauté musulmane issue de l'immigration.

Elle est également indispensable pour les citoyens musulmans suisses de souche, qui ne peuvent se faire inhumer dans un autre pays.

Ces mesures sont entièrement de la compétence de notre Conseil communal.

Etant donné qu'un nouveau règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres est entré en vigueur le 12 septembre 2012, Montreux doit revoir son règlement communal pour l'adapter en fonction de cette nouvelle réglementation.

Il me paraît donc normal que l'on puisse étendre la liberté de culte, dont les musulmans bénéficient dans notre pays, au respect des rites funéraires.

Je demande donc que la présente motion soit renvoyée à une commission pour étudier la mise en place d'une concession publique ayant les tombes en ligne, orientées direction Sud - Sud Est, ou l'attribution d'une concession collective répondant à ce critère, qui soit subventionnée par la commune. Merci. »

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Cette motion soulève plusieurs questions sensibles, sur lesquelles je désire me prononcer en commission. Pour l'heure, j'aimerais vous faire part de la remarque préliminaire suivante.

Nous avons la chance dans ce pays de bénéficier d'une société en grande partie laïque. Il s'agit d'un acquis précieux, qui comme vous le savez, n'a pas été obtenu, au cours de l'histoire, sans verser des larmes et du sang, mais qui permet maintenant, pour ce qui est de cette problématique des cimetières vaudois, d'enterrer sans distinction, et côte à côte, croyants de toutes religions, et libres-penseurs. Comme l'a si bien dit l'historienne française Madeleine Lassère: "Le cimetière, territoire public des morts, doit être un lieu de paix et de tolérance absolue." Notre magnifique cimetière de Clarens, qui appartient à notre patrimoine vaudois, en est un très bel exemple. C'est un lieu où reposent des citoyens de toutes croyances et origines, certains prestigieux, comme Alexandre Vinet, dont l'histoire vaudoise est redevable. Les musulmans y sont aussi les bienvenus, je le précise d'emblée, pour autant cependant qu'ils respectent nos principes de laïcité. Toute restriction appliquée à ces principes représenterait, de mon point de vue, une régression dans l'évolution de nos institutions, et non pas un progrès, comme nous en avons connu durant le siècle dernier.

Le cas échéant, d'autres solutions que celles demandées par l'auteur de la motion pourraient être trouvées, que nous discuterons certainement en détail en commission.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo déclare qu'il a beaucoup apprécié l'intervention de M. Michel Posternak sur les questions de laïcité. Son parrain, qui était juif, vivait à Genève, et il a fallu aller sur le territoire français pour avoir le droit de le mettre en terre. Il pense

que là, il y a un problème profond d'égalité vis-à-vis des droits de l'homme, par rapport à l'appartenance religieuse.

Donc, pour sa part, il soutient fortement la laïcité comme il a pu la prôner il y a quelques semaines en ce qui concernait l'activité des jeunes et il croit que c'est aussi une occasion de démontrer que oui, parmi les morts, il y a effectivement des croix, il y a des étoiles de David et il y a des musulmans qui peuvent être enterrés selon certaines directives religieuses qui leur sont propres.

Donc, il invitera, lors de la discussion, à prendre en compte également ces aspects humanistes.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux réponses écrites.

- Une réponse à l'interpellation de M. Gilles Marco: « Pourquoi les dépenses sociales augmentent-elles alors que la majorité des frais particuliers des inscrits sociaux ne sont pas remboursés? »

M. Marco est excusé ce soir, cependant M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Une réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger, « au sujet du ping-pong au Pierrier ».

L'interpellateur n'a rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que son intervention se situe par rapport à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Staeger, et il en donne lecture:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un point de la réponse de la Municipalité m'a interpellé. Il ne concerne pas directement le ping-pong, mais plus largement les activités sociales décrites qui se déroulent au Pierrier.

En effet, on apprend que "la Municipalité a notamment décidé d'interdire les grillades sur la zone verte du parc du Pierrier, mais en contrepartie de les tolérer seulement sur la grève de la plage, qui se situe elle à la sortie de la STEP". A titre personnel, cette décision ne me plaît pas du tout. Non pas en tant qu'amateur de "grillades-parties" au Pierrier, mais en tant que Conseiller communal soucieux de pouvoir assurer, au plus grand nombre, une qualité de vie la meilleure.

En effet, que l'on aime cette activité ou pas, finalement là n'est pas la question, mais force est d'admettre que cette possibilité est appréciée de nombreuses familles et groupes d'amis, qui trouvent donc là un bon moyen de se réunir et de passer des moments conviviaux au bord du lac. Qu'on se le dise, tout le monde n'a pas la possibilité de jouir de la vue sur le lac ou d'une villa avec jardin.

Donc, à mon sens, on limite là fortement les possibilités de grillades alors que la demande pour des lieux du genre, qui sont d'ailleurs relativement rares, explose. Il

n'y a qu'à voir à Vidy, par exemple, ce qu'il se passe, pour se rendre compte de l'engouement pour ce genre d'endroit.

Plutôt que de restreindre, à mon avis, il serait préférable de créer d'autres lieux conviviaux du genre.

Pourquoi donc limiter une activité qui plaît tant? Il me semble que les riverains qui se plaignent des nuisances jouissent déjà d'une situation clairement privilégiée et en plus de cela, ils se situent tous à une distance raisonnable de la zone utilisée, et ils sont donc mal placés pour se plaindre de l'occupation bruyante et nauséabonde, quelques jours de beau temps par année, de ce bel emplacement. Merci. »

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther répond volontiers à la remarque de M. Florian Chiaradia. Tout d'abord, pour préciser que c'est pour des raisons qu'il va qualifier d'administratives que la Municipalité ne s'est pas encore formellement penchée sur cette proposition d'interdiction et sur les mesures qui l'accompagneraient. Néanmoins, la Municipalité a accepté que cela figure dans la réponse qui est soumise au Conseil communal. Pour préciser aussi qu'il s'agissait pour M. le Municipal Caleb Walther, chargé de rédiger cette proposition, de faire la part des choses entre les riverains et cette parcelle, qui est effectivement magnifique, privilégiée, et qui répond à une véritable attente, notamment des habitants de Clarens.

Il y a eu notamment une pétition qui a été transmise à la Municipalité. M. le Municipal Caleb Walther et M. le Syndic Laurent Wehrli ont reçu ces personnes. Tous deux leur ont rappelé qu'ils avaient de la chance d'habiter là où ils habitaient. Simplement, la Municipalité constate que l'augmentation des grillades sur cette partie crée des nuisances qui sont objectivement difficiles à supporter, même si ce n'est que quelques jours par an.

Partant de là, ils ont voulu chercher une solution, une réponse. Ils ont consulté différentes personnes, soit Sécurité Riviera et le service de la voirie, pour chercher une meilleure solution. Celle que la Municipalité va être amenée à discuter, ce n'est pas d'interdire les grillades dans cette parcelle, ce n'est pas d'interdire de profiter de cette pelouse, mais simplement de dire aux gens que la pelouse, c'est leur salon, leur séjour, mais que la cuisine se trouve sur la partie en gravier. Il y a différents avantages de faire ainsi, notamment celui d'éloigner ainsi les grillades des habitations, car il y a quelques villas et juste derrière il y a des immeubles, et également de diminuer l'impact sur la pelouse.

Si cette pelouse se porte bien, c'est qu'elle est idéalement située, mais elle souffre quand même à cause de ces grills, notamment de ces petits grills jetables, dont l'odeur n'est pas forcément la plus agréable, et quand on y ajoute encore de l'alcool à brûler et la viande qui coule dessus, on peut comprendre malgré tout, que ce soit désagréable.

Mais la Municipalité cherche encore une mesure qui soit proportionnée aussi bien pour ceux qui veulent profiter de cette parcelle magnifique que pour les riverains, et qu'ils sont attentifs à ces deux enjeux qui parfois s'affrontent. Alors ils espèrent que cette solution sera la bonne. Les grillades ne seront pas interdites au Pierrier, elles seront simplement restreintes à une zone précise.

Juste pour information, par hasard cet après-midi, M. le Municipal Caleb Walther a discuté un moment avec le chef de service de la voirie de Prévèrenges, et pour eux et pour leur problème de place, ils ont voulu installer des grilles et le préavis se chiffre à Fr. 320'000.—. On cherche donc des mesures qui diminuent l'impact sur les riverains mais qui soient proportionnées.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au développement des interpellations.

11.1 Interpellation de M. Marcel Jost: « Chantier à la route des Colondalles entre les numéros 83 et 89 »

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà plusieurs mois qu'il n'y a pas plus d'activité sur le chantier situé à la route des Colondalles, entre les numéros 83 et 89. Or, ce chantier a un empiètement sur la largeur du trottoir et une partie de la route, gênant ainsi le cheminement des piétons et le croisement des véhicules.

Questions:

- 1) Il y a certainement une suite à cette construction, mais dans quel délai?
- 2) Ce chantier ou son responsable est-il taxé pour l'empiètement sur le domaine public?
- 3) Y a-t-il une réglementation, communale ou autre, sur la durée, selon l'importance, d'un chantier qui empiète ainsi sur le domaine public?
- 4) Avons-nous le pouvoir de faire activer les travaux?

Merci pour votre attention et vos réponses. »

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellateur.

A la première question: la Municipalité consciente de la relative lenteur de l'évolution du chantier a interpellé le maître de l'ouvrage, il y a environ un mois et demi, lequel a fourni un calendrier relatif aux différentes phases du chantier. Le gros œuvre devrait normalement être terminé à la fin du printemps et le second œuvre suit à un rythme normal d'avancement pour un tel chantier.

A la question deux: bien entendu, la Municipalité perçoit effectivement, comme toutes les communes, des taxes selon un tarif en vigueur, que M. Christian Neukomm pourrait donner le cas échéant.

A la question trois: la durée d'un chantier sur le domaine public n'est pas limitée dans les faits. La Municipalité applique un principe de proportionnalité, à savoir que la gêne occasionnée, en général, ne doit pas porter atteinte à l'intérêt public de manière trop importante, par exemple sur les cheminements piétonniers ou sur la circulation des véhicules sur les voies publiques.

A la dernière question: sur le principe, la LATC (loi sur l'aménagement du territoire), ne fixe pas de délai d'ordre pour conduire des travaux à compter de l'ouverture du chantier jusqu'à son achèvement. Selon la jurisprudence, il s'agit de conduire les

travaux dans un délai normal d'avancement des travaux en relation avec l'importance du chantier.

En l'occurrence la Municipalité est et sera toujours particulièrement attentive à ce dossier et saura prendre d'autres mesures plus coercitives le cas échéant, ce qui a déjà été fait précédemment, justement en écrivant au maître de l'ouvrage, lequel a donné un échancier qui tient les spécificités que M. le Municipal Christian Neukomm vient d'expliquer.

Il espère ainsi avoir répondu de manière suffisamment complète et globale à cette interpellation.

M. Marcel Jost remercie la Municipalité de ses réponses.

11.2 Interpellation de M. Patrick Aubort: « Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre »

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 2010, je déposais le titre d'un postulat intitulé: "Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre". Postulat que j'ai développé le 19 juin et dont la prise en compte a été acceptée par le Conseil communal le 6 octobre 2010.

Le 19 juin 2010, la Municipalité déposait un préavis pour financer l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des Grands Prés à Baugy, préavis accepté par le Conseil communal le 1^{er} septembre 2010.

Le 4 mai 2011, la Municipalité déposait un préavis pour l'étude d'un parking de desserte à Chailly, préavis accepté par le Conseil communal le 18 mai 2011.

Le 5 octobre 2011, la Municipalité déposait un préavis pour l'étude de la réalisation d'un complexe sportif à la Saussaz, préavis accepté le 9 novembre 2011 par le Conseil communal.

La construction des deux ronds-points a débuté avant Noël 2012 et va durer 13 mois selon les panneaux d'information en place.

Pour rappel, le postulat que j'avais déposé en 2010 énumérait bon nombre de points qui inquiétaient particulièrement les habitants de Chailly. Afin d'intégrer et de lier dans le paysage l'ensemble de ces projets et les préoccupations de la population, il suggérait l'élaboration d'un plan d'ensemble urbanistique et paysager. Voyant l'avancement des travaux, et plus particulièrement le remblaiement des bermes centrales en tout-venant, n'ayant à ce jour pas eu de réponse concrète au postulat et toutefois désireux d'apporter certaines réponses aux habitants du lieu qui me sollicitent, j'ai contacté le service des travaux qui m'a remis les plans des travaux actuels. Mes questions sont:

- 1) Où en est la réflexion paysagère globale, et par extension celle liée aux travaux de génie civil en cours, concernant les deux ronds-points, tous les îlots et bermes centrales ainsi que les accotements, présentant un potentiel de 1500 à 2000 m² de verdure, ce qui permettrait une liaison arborée harmonieuse entre Chailly-village et Chailly Est? La Municipalité a-t-elle trouvé un concept paysager permettant de lier toutes ces entités et de rendre accueillante cette porte d'entrée de Montreux aussi bien pour nos hôtes que pour les habitants?

- 2) Comme l'objectif des ronds-points est de fluidifier le trafic, que va-t-il advenir du carrefour de Chailly? Le feu vers la poste et cet accès de la route des Châtaigniers, devenus inutiles, seront-ils supprimés? Le square sera-t-il prolongé? Y aura-t-il quelques places de parking de courte durée complémentaires pour la poste et l'hôtel de Chailly?
- 3) Où en est l'étude qui doit porter "une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking" selon l'amendement porté au préavis du parking de desserte? Au vu de l'avancement des travaux et de l'absence d'un passage piéton sur la route de Brent à l'aval du pont de l'autoroute sur les plans que j'ai pu consulter, quelle solution la Municipalité a-t-elle retenue?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante à cette interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

De manière globale, je rappelle que l'ensemble des projets mentionnés par l'interpellateur ont fait l'objet d'études de circulation dans le but justement de prendre en considération les changements engendrés par tous ces projets, de manière à améliorer la fluidité des axes principaux, préserver les zones résidentielles et villageoises et prendre en considération la mobilité douce et les cheminements piétonniers.

La politique de stationnement est actuellement revue dans le cadre du projet de construction du P+R, qui va suivre comme vous le savez, l'édification des deux giratoires.

Concernant les trois questions précises de l'interpellateur, la Municipalité y répond de la manière suivante:

- 1) En ce qui concerne la réflexion paysagère, dans le cadre des travaux en cours de construction des giratoires par l'OFROU, aucun aménagement n'est prévu par ce dernier. Quelque part, c'est de notre compétence. La Municipalité est consciente de l'importance de ces surfaces, de l'accès et de ce premier contact avec la ville et la commune de Montreux, à la sortie de l'autoroute, et a déjà demandé une étude de réaménagement paysager au centre des deux giratoires en construction ainsi que sur les autres surfaces (bermes, accotements, îlots, etc.). De plus, il a formellement été demandé à l'OFROU de mettre à disposition un point d'eau et un raccordement électrique sur les différents giratoires afin de pouvoir, par exemple, y mettre un éclairage.
- 2) Pour revenir sur la question deux, qui concerne la suite du carrefour de Chailly, les feux vont devoir, bien entendu, être adaptés. Plusieurs options sont actuellement en étude, en fonction de l'étude des réalisations et des circulations que nous avons mandatée. A ce jour, le choix définitif n'a pas encore été arrêté.
- 3) Pour ce qui concerne le stationnement que M. Patrick Aubort souhaitait aux alentours de la poste et les places de parking de courte durée, leur nombre sera probablement augmenté dans le cadre de l'adaptation générale du stationnement qui sera naturellement liée au développement du P+R.

Il faut préciser que ces mesures (carrefour de Chailly et stationnement) seront finalisées et mises en place en coordination avec la construction du P+R, dont la mise en service est planifiée en décembre 2015.

- 4) Et concernant votre dernière question, que je résumerai sous le cheminement P+R – village de Chailly, effectivement il y a un amendement qui avait été déposé dans le cadre du préavis qui demandait, “une attention particulière à la question du cheminement des piétons entre le village de Chailly et le parking”. Il a naturellement été pris en compte dans l'étude des circulations du P+R. La conclusion du rapport montre qu'il est difficile, voire très difficile, de concevoir un ou des passages piétons à proximité de giratoires de sorties et d'entrées d'autoroute sans perturber de manière très sensible la fluidité du trafic sur cette axe hautement important et chargé de beaucoup de véhicules aux heures de pointe.

Ainsi, une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'itinéraire piétonnier passant par le passage inférieur existant déjà à l'aval du carrefour de Chailly.

J'espère ainsi avoir pu répondre aux différentes inquiétudes de l'interpellateur. »

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour ses réponses.

11.3 Interpellation de M. Florian Chiaradia: « Ex-menuiserie Held: un bâtiment sous-occupé? »

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commune de Montreux a racheté la parcelle comprenant l'ex-menuiserie Held en 2010, dans l'optique d'y implanter à terme un bâtiment public plurifonctionnel.

Alors que le propriétaire précédent visait à vider le bâtiment de ses occupants à brève échéance, le rachat par la commune de la parcelle a fort heureusement permis d'assurer, à moyen terme, la pérennité de leur occupation. Ainsi, afin de régulariser la situation des locataires, dont le NED fait partie, des contrats de bail courant jusqu'en mars 2016 ont alors été conclus. Durant exactement trois ans, les cinq occupants actuels peuvent donc encore profiter de leurs locaux. On s'en réjouit.

Pourtant, il se trouve que ce bâtiment n'est actuellement pas pleinement exploité. En effet, selon la politique du propriétaire précédent, les locaux libérés lors des départs naturels n'étaient pas réattribués. Si bien que depuis le départ de l'école de danse et de l'école de langue, établies alors toutes les deux à l'étage supérieur, leurs locaux respectifs sont demeurés vacants. Il en résulte qu'actuellement la quasi-totalité de ce niveau reste vide.

Idéalement situé au centre-ville, le bâtiment Held offre un potentiel intéressant pour toute activité sociale, culturelle, artisanale et/ou artistique. A l'image de l'offre proposée dans les anciennes prisons de Vevey, rue du Panorama, lesquelles ont été expressément réaménagées et mises à disposition pour ces activités, ou plus près de chez nous, l'expérience que nous avons eue et qui se déroule encore à l'ancienne poste des Planches, la demande pour des locaux de ce type est grande. D'ailleurs les occupants actuels sont régulièrement interrogés quant à ces espaces vacants et n'ont pas de réponse à ce sujet. Dans ce contexte, la sous-utilisation d'un tel espace, même pour un temps limité de trois ans, peut paraître inopportune.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- Combien de m² sont-ils actuellement inoccupés dans ce bâtiment? Combien de pièces cela représente-t-il?
- Pourquoi la Municipalité n'envisagerait-elle pas de mettre ces locaux en location au bénéfice d'associations ou d'activités artistiques, jusqu'à la date de départ des autres locataires?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse. »

M. le Municipal Alain Feissli tient à évoquer, en deux mots, les baux dont bénéficient les actuels occupants du bâtiment de la rue du Marché 19. Il faut se souvenir que, effectivement, l'ancien propriétaire avait résilié l'ensemble de ces baux, puis finalement, dans le cadre de la procédure de conciliation, lorsque la commune a racheté ce bâtiment, une clause particulière a été signée par les différentes parties, dans le cadre du Tribunal des baux. Et finalement, l'une des clauses, tout à fait particulière, c'est que les différents occupants ont reçu ainsi une prolongation aux mêmes conditions de leur ancien bail, prolongation seule et unique, valable jusqu'au 31 mars 2016.

Et donc, conventionnellement également, au travers de ce jugement, les locataires en place s'engagent irrévocablement à libérer, à quitter et à vider entièrement les lieux, de manière définitive, au plus tard le 31 mars 2016. C'est une clause que M. Alain Feissli souhaitait rappeler puisque elle lui permettra de répondre notamment à la deuxième question de l'interpellateur.

Le titre de l'interpellation: « Le bâtiment est-il sous-occupé? », et bien la réponse est non. Le bâtiment n'est pas sous-occupé, puisque aujourd'hui 3'418 m² sont affectés aux différents locataires.

Il reste aujourd'hui, dans ce complexe, deux espaces qui ne sont pas affectés. Un premier espace de 420 m² situé dans les combles, et s'il n'est pas affecté, c'est parce qu'il n'est pas, aujourd'hui, en conformité avec les normes de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. Donc on ne pourrait pas, même si on le souhaitait en qualité de propriétaire, mettre à disposition ces 420 m², puisqu'il s'agirait avant d'assainir.

M. le Municipal Alain Feissli tient à rappeler également que les deux préavis successifs que le Conseil a votés pour la mise en conformité ECA et OIBT de l'ensemble du complexe de la rue du Marché 19, excluaient expressément ces 420 m² dans les combles, pour des raisons évidentes de coûts. Il eût été à l'époque parfaitement disproportionné de tenter une mise en conformité.

Il existe effectivement, et cela répond à la deuxième question, des locaux qui aujourd'hui sont conformes au sens des normes ECA et OIBT, mais il s'agit dans les faits de deux locaux totalisant 162 m². Donc l'on voit que la partie occupée, soit 3'418 m² et la partie qui pourrait être disponible de 162 m², le ratio est assez clair, le bâtiment n'est pas sous-occupé.

Pourquoi la Municipalité n'a pas conclu un nouveau bail, avec un nouvel occupant pour ces 162 m²? C'est pour les raisons que M. Alain Feissli évoquait, d'une manière préliminaire, puisque la prolongation est seule et unique au 31 mars 2016. La conclusion d'un nouveau bail pour cet espace-là ou pour ces deux petits espaces nous exposerait d'une manière très claire, à l'échéance et finalement quand on souhaiterait, le Conseil communal comme la Municipalité, réaliser un bâtiment

administratif sur ce site, à une nouvelle procédure et donc au risque de retarder cette réalisation d'une manière très significative. Donc le jeu n'en vaut pas la chandelle, l'essentiel est occupé.

M. Florian Chiaradia remercie la Municipalité de ses réponses.

11.4 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz: « Quelle politique municipale pour faire respecter la volonté du Conseil de maintenir la ferme Gambetta à Clarens? »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 2 février 2011, notre Conseil a manifesté pour la deuxième fois sa volonté de faire maintenir la ferme de Gambetta à Clarens dans le cadre du nouveau PPA "Rue Gambetta – Rue du Port".

Cette volonté peut être qualifiée de très réfléchie, puisque c'était la deuxième fois que le Conseil votait sur cette question, après avoir eu le temps de débattre, en commission et en plénum.

Suite à cette décision, on a vu de manière claire le propriétaire de la parcelle concernée par le nouveau PPA faire preuve d'une volonté délibérée de ne pas permettre la sauvegarde de la ferme. La manœuvre consistant à enlever les tuiles du toit et à laisser la charpente apparente, avec l'ensemble du bâtiment soumis aux intempéries, en est la preuve.

On apprend aujourd'hui que la Municipalité serait sur le point de céder face à ce promoteur, pour ne garder qu'un pan de mur comme témoin d'une volonté de ce Conseil pourtant clairement exprimée de maintenir cette ferme dans son entier.

Il est fait allusion à un problème lié à un cheminement piétonnier empruntant la parcelle en question. De manière surprenante, il semblerait que le propriétaire ait trouvé une faille, ou un bras de levier juridique, lui permettant de négocier le maintien de ce passage piétonnier contre la renonciation par la Municipalité de faire respecter le maintien de la ferme. C'est ainsi que s'expliquerait aujourd'hui "l'impasse" dans laquelle ce dossier se trouve.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Sur un plan strictement juridique, quelle disposition relative au chemin piétonnier permet-elle au propriétaire de provoquer ce blocage?
2. Le chemin piétonnier existant actuellement bénéficie-t-il d'un droit d'usage, ou d'une servitude?
3. Le chemin piétonnier existant actuellement peut-il être interdit à certaines personnes?
4. Le chemin piétonnier existant actuellement peut-il être supprimé par le propriétaire?
5. La Municipalité a-t-elle le droit d'imposer le maintien du chemin piétonnier en cause?
6. La Municipalité a-t-elle fait au propriétaire cette proposition de démolition partielle de la ferme en y étant contrainte juridiquement ou par volonté politique de trouver un accord à tout prix?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite. »

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il va répondre en partie aux questions de M. Emmanuel Gétaz. Toute la partie très technique fera l'objet d'une réponse écrite.

M. Christian Neukomm rappelle quand même que, dans l'enveloppe du Conseil, il y avait une communication. Le but de la Municipalité, c'est la transparence absolue; c'est l'information au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Le principe de mettre en évidence la partie qui a toujours une valeur historique, de dire d'expert, et aussi de trouver un consensus, un compromis, un modus vivendi, avec un propriétaire qui jusqu'à présent a dit: « Je ne fais plus rien sur cette parcelle et si cela continue comme ça, vous vous débrouillerez. Je demanderai une expropriation matérielle. » On est en train de travailler sur ce dossier et d'essayer de trouver des solutions, pour que la volonté du Conseil communal soit maintenue, que le caractère villageois de cette ferme, qui est en octroi, reste et puisse perdurer, avec une certaine volonté de développer aussi un quartier d'habitation, qui pour l'instant ne voit pas le jour, alors que, comme on le sait, on vient de voter la LAT, avec une volonté aussi de densifier le centre-ville. Ce n'est pas encore une ville, mais on va y arriver avec les prochaines constructions qui pourraient avoir lieu sur cette zone. Et pour arriver à débloquer des situations, il faut parfois faire des compromis.

C'en est un, on l'annonce, on va naturellement continuer à travailler dans ce sens-là. Le cas échéant, et cela a été expliqué dans la communication, on va venir devant le Conseil avec un PPA, qui donnera tout loisir au Conseil de s'exprimer sur ces problématiques.

La problématique du cheminement piétonnier est une des composantes de la discussion, certes importante, pour laquelle la Municipalité va répondre de manière exhaustive, tant que faire se peut.

M. le Municipal Christian Neukomm a répondu partiellement à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz et s'excuse de ne pas avoir pu donner toutes les informations ce soir.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité de ses réponses.

M. le Président Olivier Blanc relève que l'on a bien pris note qu'une réponse écrite suivra tout de même.

11.5 Interpellation de M. Alexandre Staeger « Sécurité Riviera est-elle victime d'hyperinflation? »

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà déjà plus de six ans que l'Association de communes Sécurité Riviera a été fondée. L'un des buts poursuivis par la régionalisation de la sécurité est la réduction des coûts liés à ce domaine. Cet objectif a-t-il été atteint pour notre commune?

On entend souvent que les coûts de la police n'ont en réalité fait qu'augmenter. Une simple comparaison de la charge pour notre commune, d'une année à l'autre, tend à confirmer ces dires. On remarque en effet que la facture montreuusienne, pour la police et les ambulances uniquement (cellules C1 à C9), se montait, selon les comptes de Sécurité Riviera:

- en 2007 à Fr. 5'054'445.88,
- en 2011 à Fr. 6'217'859.32.

Cela représente une augmentation de quelque 23 % en quatre ans. Je me permets de préciser que ce ne sont pas tout à fait les montants que vous retrouverez dans les comptes communaux (2011, compte 600.3521, Fr. 6'816'395.-) puisqu'ils sont ventilés différemment. La signalisation, dont les coûts ont diminué, n'est par exemple pas incluse dans les comptes de Sécurité Riviera (il s'agit de quelque Fr. 550'000.-).

On en vient donc à se demander si c'était une bonne affaire que d'adhérer à Sécurité Riviera ou si les coûts n'auraient de toute façon pas augmenté dans la même mesure, voire même plus.

En effet, en tant que demandeur de plus de sécurité, cela ne me dérange pas de payer plus cher, si j'obtiens en retour plus de prestations. Et la question des coûts se pose d'autant plus que la réforme policière du Canton impose plus de charges aux corps communaux et intercommunaux, en échange d'une bascule fiscale.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel a été l'effet financier de l'entrée de notre commune dans Sécurité Riviera?
2. La Municipalité peut-elle expliquer l'augmentation des charges de la police pour notre commune depuis 2007?
3. Quelles sont les incidences financières de la réforme policière pour Sécurité Riviera?
4. Dans quel compte est reversé le produit de la bascule fiscale?
5. De quelle marge de manœuvre disposent le Comité de Direction ainsi que le Conseil intercommunal quant aux différentes charges du budget de Sécurité Riviera?
6. La Municipalité peut-elle expliquer comment la facture ainsi que les revenus montreusiens de Sécurité Riviera sont ventilés dans les comptes communaux, de façon à ce que tout un chacun puisse retrouver les montants entre les comptes communaux et intercommunaux?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. »

M. le Municipal Caleb Walther remercie tout d'abord l'interpellateur pour le dépôt de son interpellation parce qu'elle fait partiellement suite aux discussions qui ont eu lieu hier, lors d'une commission intercommunale de Sécurité Riviera, où visiblement il y avait besoin de précisions et d'éclaircissements sur le fonctionnement du budget de Sécurité Riviera et de l'impact, ainsi que de la manière dont ce budget est ventilé dans notre commune.

M. Caleb Walther s'était proposé de faire une communication et grâce à cette interpellation, on a une série de questions encore à considérer et c'est tout à fait volontiers que la Municipalité va y répondre.

Cela dit, comme c'est technique et que M. le Municipal Caleb Walther croit que tout le monde souhaite que M. le Municipal Christian Neukomm soit la personne qui a incarné les réponses aux interpellations ce soir, il propose de répondre à cette interpellation par écrit.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christophe Privet croit effectivement que M. le Municipal Christian Neukomm est à l'honneur ce soir, puisqu'il va revenir sur un dossier qui le concerne particulièrement.

M. Privet tient d'abord à dire qu'il ne partage pas tout à fait son enthousiasme sur les termes employés tout à l'heure sur la transparence absolue.

Il en veut pour preuve qu'il avait demandé au dernier Conseil qu'il soit porté à la connaissance du Conseil le courrier envoyé à Mme Jacqueline de Quattro et que cela n'a toujours pas été fait.

Il va donc parler lui-même de la décharge des Saviez et donner quelques informations au Conseil communal sur la suite de ce dossier.

Le 7 novembre, le Conseil a soutenu la résolution au sujet de la problématique de la décharge des Saviez et encore aujourd'hui, M. Privet tient à le remercier. Le Conseil communal de Montreux a été suivi, la semaine d'après, par le Conseil communal de Vevey à l'unanimité et il tenait à faire part que, le 5 mars, le Grand Conseil s'est penché sur une résolution similaire, dont il va lire le texte, parce que c'est important:

« Résolution:

Le Grand Conseil, qui a voté un crédit en vue de l'assainissement de la décharge des Saviez, exprime sa préoccupation sur la manière dont est conduit cet assainissement.

La publication d'un rapport indépendant met en évidence les risques provoqués par la méthode d'assainissement de cette décharge. Il attend du Conseil d'Etat une grande attention sur la manière dont le crédit accordé par le parlement sera utilisé par le Canton.

Il demande que sa commission de gestion soit informée:

- 1) sur les études complémentaires entreprises,
- 2) sur la méthode d'assainissement qui sera choisie en définitive,
- 3) sur les risques, faibles ou importants pour l'environnement, qui seront induits,
- 4) sur le rôle de l'Etat, respectivement, du maître de l'ouvrage, (M. Privet tient à rappeler ici que le maître de l'ouvrage est notre commune) dans l'élaboration du projet et sa réalisation.

M. Privet fait part du vote: à une grande majorité, cette résolution a été acceptée par le Grand Conseil.

Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a confirmé donc, le 5 mars, avoir eu une réunion avec les différents experts et le groupe de gestion du Grand Conseil pour revoir ce dossier.

Aujourd'hui, M. Privet ne peut pas donner plus d'information sur ce qui s'est dit lors de ces réunions et lors de ces auditions, mais il tenait à informer le Conseil que le Grand Conseil, suite aux votes de Montreux, de Vevey et, de source sûre, prochainement de la Tour-de-Peilz, a décidé de nous soutenir dans cette démarche. Donc le Grand Conseil, à sa grande majorité, a décidé d'aller dans le même sens que nous.

M. Privet profite de l'occasion pour remercier, et ils se reconnaîtront, quelques collègues du Conseil communal de Montreux qui l'ont aidé à avoir les contacts nécessaires avec les députés qui siègent à Lausanne.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que, sur ce dossier, M. Privet rappelle les débats du Grand Conseil, mais il faudra évidemment parler de tous les débats, notamment de ce que Mme Jacqueline de Quattro et d'autres personnes, notamment un député, par ailleurs Municipal de la commune de Noville, ont expliqué au Grand Conseil.

Parlons évidemment de tout, cela fait partie de la transparence et ceci est tout à fait normal puisque les séances du Grand Conseil sont publiques.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il était bon que M. Christophe Privet rappelle la teneur de la résolution votée par le Grand Conseil, qui dit très clairement le rôle de l'Etat et de ses services en la matière par rapport aux décisions qu'a pris le Canton, en matière notamment d'épandage, même si l'on ne se cache absolument pas derrière cette situation-là: on est le maître d'ouvrage, mais il s'agit, comme cela a déjà été rappelé, de la réalité de la conduite de ce dossier et le Grand Conseil, d'ailleurs par cette résolution déposée par M. Michel Renaud, a très clairement compris où étaient les enjeux et pourquoi sont cités le rôle des uns et des autres dans tous les points de la résolution que M. Privet vient de rappeler.

Par ailleurs, on se permet de rappeler la teneur de notre communication présentée au dernier Conseil communal, qui démontre que, puisque le Canton se retire de la conduite opérationnelle de ce projet, (tient comme c'est bizarre !), on a repris notre rôle complet de maître de l'ouvrage et l'on a d'ailleurs mandaté deux nouveaux experts extérieurs, afin de pouvoir justement continuer sur ce dossier. Nous devons assainir cet espace, mais avec un regard certainement neuf et permettant peut-être, espérons-le, de trouver les moins mauvaises solutions, voire les bonnes si elles existent.

La discussion continue.

M. Christophe Privet est très content d'apprendre ce soir (et il lui semblait que l'on avait voté justement une résolution qui demandait à la Municipalité de tenir le Conseil informé, et il voit que, par accident, le Conseil l'est dans les divers, alors qu'il intervient) que la Municipalité confirme bien – il s'est permis de ne pas le faire parce qu'il lui semblait que l'information n'était pas encore officielle – que la commune de Montreux était redevenue le maître d'œuvre de ce dossier au complet. Cela fait plaisir à M. Privet de l'apprendre, il est content que cette information ait été transmise au Conseil. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

Quant à l'intervention du Syndic de Noville, M. Privet invite ses collègues à aller regarder son intervention sur le site internet du Grand Conseil. Il croit qu'elle ne vole pas très haut, la preuve en est, il le rappelle ici, que c'est à une très large majorité que cette résolution a été acceptée.

La discussion continue, et elle restera à un haut niveau, ajoute le président.

M. le Syndic Laurent Wehrli constate que l'ordre du jour relativement court permet de se dire que l'on peut continuer un petit moment. En l'occurrence, il tient à apporter une tout petite précision: il croit ne pas avoir fait d'erreur tout à l'heure, mais si c'est le cas, il prie de bien vouloir l'en excuser, ce n'est pas le Syndic de Noville qui s'est

exprimé au Grand Conseil, puisqu'il n'est pas député, mais un Municipal de Noville. C'était pour la petite précision historique.

Maintenant, il est vrai que ce dossier a été conduit, aux noms des autres communes, par Montreux, qui a présidé le comité. Le Canton est en train de se retirer de sa conduite opérationnelle et de l'imposition des décisions. M. le Syndic Laurent Wehrli pourra dire dans quelques semaines si on l'a vraiment repris complètement.

C'est l'objectif de la Municipalité, et on a dans ce cadre-là nommé deux nouveaux experts pour accompagner le processus. On espère ainsi pouvoir avancer dans ce dossier, mais évidemment, avec le Canton, parce que comme il vient de le rappeler, la résolution du Grand Conseil, déposée d'ailleurs par M. Michel Renaud, dit très clairement le rôle et la responsabilité du Canton dans la conduite de cet assainissement et dans les décisions techniques, technologiques, technocratiques, qui ont conduit aux différents choix et qui devront encore y conduire.

M. le Syndic Laurent Wehrli rappelle, à ce niveau-là, simplement la participation financière du Canton dans ce dossier pour la prise en charge. Evidemment, même si on reprend le leadership, si on ose le dire ainsi, de ce groupe de travail, et bien c'est le Canton qui, in fine, décide des modalités d'assainissement dans ce cadre-là, puisque c'est eux qui notamment le financent à plus d'un titre. Il ne se souvient plus du pourcentage exacte, mais pour la commune c'est 20 %, et évidemment les autres partenaires financiers ont aussi leur mot à dire par rapport à ces différentes opérations.

Mais une chose est sûre, c'est que la Municipalité, d'ailleurs en droit fil de la résolution votée par le Conseil communal, et par la réalité du retrait du Canton d'un certain nombre de décisions, n'a pas laissé le vide s'installer, mais a repris la main à ce niveau-là et entend conduire et accompagner ce dossier, on l'espère, à bon port, avec l'aide du Canton et de ses services, puisque c'est légalement et réglementairement nécessaire, et puis surtout en trouvant, à nouveau, les meilleures solutions voire les moins mauvaises dans une telle situation d'assainissement.

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président rappelle que la secrétaire apprécie beaucoup de recevoir vos textes sous forme informatique et elle vous remercie par avance d'y penser.

M. le Président souhaite à tous une bonne fin de soirée et lève la séance à 21 h 35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier